

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT N° 003/07/CALIP/2019 DU
CLUB DES AMIS DU DROIT DU CONGO (CAD) ET DE LA LIGUE
POUR LA PAIX, LES DROITS DE L'HOMME ET LA
JUSTICE(LIPADHOJ) SUR LA CONDAMNATION DE BOSCO
NTAGANDA, DIT TERMINATOR**

Le Club des amis du Droit du Congo (CAD) et la Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice (LIPADHOJ), saluent la décision rendue le lundi 08 juillet 2019 par la Cour pénale internationale ; décision par laquelle Monsieur Bosco Ntaganda, dit Terminator, est reconnu coupable de 13 chefs de crimes de guerre et cinq chefs de crimes contre l'humanité, notamment d'enrôlement et de conscription d'enfants-soldats, de viol et d'esclavage sexuel.

Intervenue 7 ans après la condamnation de Thomas Lubanga par la même Cour, cette décision réveille les lueurs d'espoir des victimes des crimes perpétrés entre 2002 et 2003 dans la Province d'Ituri, souvent habitées par le sentiment d'abandon et d'indifférence de la communauté durant le dure et tumultueux processus de cicatrisation de leurs plaies. Avec une participation de 2123 victimes à cette instance, tout porte à croire que leurs attentes, à la suite de la procédure sur les réparations à venir, seront au centre des préoccupations et que la Cour devra tenir compte du contexte et de la nécessité de la réconciliation et de la cohabitation.

De même, à travers cette décision, la Cour pénale internationale lance un message fort aux auteurs présumés des crimes perpétrés en Ituri et ailleurs au Congo, que nulle personne, qui qu'elle soit, ne saurait rester à l'abri des poursuites. La justice pénale internationale ne connaît pas de temps ni de statut social des personnes. Il importe de noter que face à cet appel pressant et dans le cadre de la complémentarité, l'État congolais doit s'impliquer aussi dans le soulagement des victimes et communautés affectées. Il lui revient

l'obligation des poursuivre les autres auteurs présumés des crimes internationaux commis avec ou en complicité avec Bosco Ntaganda.

Avec l'avancée remarquable de la réforme du système judiciaire congolais par l'adoption des lois de mise en œuvre du Statut de Rome par le Parlement congolais et concrétisée par le Chef de l'État qui les a promulguées, le 02 janvier 2013, il y a lieu de mentionner que la Justice congolaise est désormais dotée d'un des instruments juridiques de répression des crimes les plus graves.

Il s'agit respectivement, des lois modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant code pénal, le décret du 06 août 1959 portant code de procédure pénale, la loi n° 024 - 2002 du 18 novembre 2002 portant code pénal militaire et la loi-organique modifiant le Code judiciaire militaire, dont la conformité à la constitution a été constatée par la Cour constitutionnelle le 19 février 2016 et publiée au Journal officiel le 10 mars 2017.

Ces lois de mise en œuvre sont indispensables à l'application effective du principe de complémentarité en permettant à la RDC de conformer ses règles de droit interne de fond et de forme applicables en cette matière aux standards internationaux d'un procès équitable.

Par ailleurs, une mention spéciale mérite d'être soulignée s'agissant de la décision de condamnation de Ntaganda. Il s'agit de l'attention de la Cour sur les violences sexuelles ou à caractère sexiste.

Cependant, le CAD et la LIPADHOJ sont préoccupés par les besoins de justice que ne cessent de réclamer les victimes des crimes perpétrés à l'Est du Congo par, notamment, Ntaganda durant la rébellion du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) ainsi que celle du Mouvement du 23 mars (M23). Comme cela est souligné ci-haut, il est de l'obligation de l'État congolais de prendre en considération ces victimes en faisant tout le nécessaire pour que justice soit faite et que les responsabilités soient établies.

LIPADHOJ et CAD suivent attentivement l'évolution de cette affaire et espèrent que la peine à retenir à charge de Bosco Ntaganda sera à la hauteur de son parcours hautement criminel et que les victimes se

sentiront soulager dans leurs vues et préoccupations sur la réparation.

Fait à Bunia et Kinshasa, le 09 juillet 2019

Pour CAD,

Eugene BAKAMA BOPE, Président

Pour la LIPADHOJ,

Eloi URWODHI UCIBA WABIYIK, Coordonnateur

QUI SOMMES-NOUS?

I. CLUB DES AMIS DU DROIT DU CONGO

Créé le 17 janvier 2000 à l'Université Protestante au Congo, le Club des amis du droit du Congo, CAD/Asbl en sigle, est une association des jeunes juristes congolais œuvrant pour la paix, la justice et la promotion et la défense des droits de l'homme. Il poursuit les objectifs ci-après :

- la création d'un cadre idéal de réflexion, d'analyse et de débat sur toutes les questions juridiques et celles relatives à la paix ;
- la contribution au développement de la culture des droits de l'homme et de la démocratie en vue de la prévention des conflits et de la promotion de la paix pour un développement durable ;
- la vulgarisation du droit dans tous ses aspects à travers sa revue scientifique « Vox juris ».

Conscient du fait que les principaux ennemis du droit sont à la fois l'indifférence et l'ignorance, le CAD met l'accent sur la vulgarisation ; la lutte contre l'impunité ; la promotion et défense des droits de l'homme

En vue de la réalisation des objectifs ci-haut énumérés, le CAD recourt aux moyens d'action suivants :

Organisation des conférences-débats, colloques scientifiques et séminaires ; Campagnes des sensibilisations ; des Cours intensifs sur les droits de l'Homme et la justice pénale internationale ; Édition et publication d'une Revue scientifique dénommée « Vox Juris » ; Publications des rapports et études ; Interventions radiotélévisées - Programme de sensibilisation du droit à travers la Radio : programme d'émissions « Voix du droit » à la Radio ECC (Kinshasa) et à la Radio Phoenix (Lubumbashi), est une émission de 45 minutes qui traite toutes les questions juridiques et celles relatives à la paix en RDC. Les auditeurs ont l'occasion d'intervenir et de poser leurs questions aux invités-

Contacts :

Siege social : Immeuble PNMLS, Croisement des avenues de la libération et Bld Triomphal, C/ Lingwala, Kinshasa – RDC Tél : +243 81 688 5717 ou +243 84 7641755

Personnes à contacter :

Eugène Bakama Bope : Président.

Prof Louis Tshiyombo Kalonji, Vice-Président.

Courriel : bakama_eugene@yahoo.fr ou clubdesamisdroit@hotmail.com

II. LA LIGUE POUR LA PAIX, LES DROITS DE L'HOMME ET LA JUSTICE

La Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice(LIPADHOJ) est une ONG congolaise de promotion et de défense de droits humains. Elle a son siège social à Bunia en Ituri et un bureau de représentation à Kinshasa ainsi que des Antennes à Kisangani(Tshopo), Mahagi et Djugu(Ituri) Goma, Walikale et Masisi (Nord Kivu), Bukavu, Kalehe et Idjwi(Sud Kivu).

La LIPADHOJ a été créée le 22 février 2001 à Bunia en Ituri sous le nom de LIPADHO (La Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme), dans un contexte de conflits armés et ethniques. Elle a œuvré pour la Paix et la Justice en Ituri, à travers sa radio « La Colombe » installée à Mahagi /Ituri et par des rencontres et réunions pour la promotion des Droits humains et la culture de la Paix.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- sensibiliser l'opinion nationale sur la culture de la Paix, la démocratie et les droits et libertés fondamentaux des citoyens, tels

que reconnus par les règles du droit de la République démocratique du Congo et du droit international ;

- sensibiliser les victimes et les communautés affectées sur leurs droits à la réparation conformément à la législation nationale et aux règles de droit international en vue de la promotion de la justice ;
- accompagner les victimes des crimes internationaux dans l'exercice de leurs droits devant les juridictions compétentes en vue de l'effectivité de la réparation des préjudices subis par elles ;
- encadrer les victimes des crimes spécifiques tels que les enfants anciennement associés aux groupes armés et les victimes des violences sexuelles ;
- prévenir et lutter contre le phénomène d'enfant-soldat en République Démocratique du Congo ;
- travailler dans l'amélioration sur terrain des actions du Fonds au profit des victimes et du Fonds national d'aide aux victimes ;
- renforcer les capacités des acteurs étatiques et de la société civile dans ses différents domaines d'intervention ;
- sensibiliser l'opinion nationale sur les actions de développement communautaire ;
- conscientiser les communautés locales ainsi que les autorités politiques sur les risques environnementaux liés à l'exploitation abusive des ressources naturelles et la nécessité de la protection et la conservation de l'environnement.

Sur le terrain, depuis 2006, LIPADHOJ travaille en partenariat étroit avec la CPI. Elle a eu à assister des victimes qui ont demandé à participer à la procédure et la réparation à la Cour Pénale Internationale (CPI). En outre, LIPADHOJ contribue très remarquablement à l'efficacité de la CPI, qu'elle voudrait juste, à travers ses observations dans diverses affaires, des conférences et ateliers, ainsi que la participation de ses membres aux Assemblées des Etats-parties et réunions stratégiques de la CPI avec les ONGs.

Contact :

Siège social : 137 Ofo, Lumumba, Bunia, Ituri, RD. Congo,
Représentation : 81 Tombalbaye, Gombe, Kinshasa, RD. Congo
Sites web : <http://www.lipadhoj.org> et www.vrwg.org/le-gtdv/lipadhoj

Email : contact@lipadhoj.org et lipadhoj@gmail.com

Personnes à contacter :

Eloi URWODHI UCIBA WABIYIK : Coordonnateur, eloi.urwodhi@lipadhoj.org et eloipga@gmail.com

Tél : (+243)819821320

Jérôme NENGOWE AMUNDALA : Coordonnateur adjoint, jerome.nengowe@lipadhoj.org et nengamun@gmail.com

Tél : (+243)998840230.

III. PUBLICATIONS COMMUNES

Le CAD et la LIPADHOJ ont déjà conjointement publié plusieurs communiqués de presse et déclarations. La dernière en date concerne la situation sécuritaire de l'Ituri en RDC et a été rendue publique, le 05 juillet 2019 à Kinshasa et à Bunia. Il s'agit de Déclaration conjointe n° 002/07/CALIP/2019 de la ligue pour la paix, les droits de l'homme et la justice(LIPADHOJ) et le club des amis du droit du Congo (CAD) sur la situation sécuritaire de l'Ituri en République Démocratique du Congo(RDC).